



Consuel EDF conforme maison neuve prise terre non raccordée

Par **jama**, le **08/03/2017** à **19:13**

Bonjour,

J'ai été livré de ma maison le 01/12/2016 avec le consuel EDF conforme. Le 07/03/2017 je me suis aperçu que la prise terre n'était pas raccordée à la terre donc danger.

Quels sont les recours auprès du constructeur et indemnisations que je peux prétendre car ce n'est pas le seul défaut, fissure façade, alimentation générale passant par l'extérieure de l'armoire électrique, porte fenêtre mal réglée ?

Merci

Par **chaber**, le **08/03/2017** à **19:17**

bonjour

lors de la réception avez-vous fait les réserves que vous décrivez?

Par **amajuris**, le **08/03/2017** à **20:29**

bonjour,

l'organisme charge du consuel ne vérifie pas toutes les installations.

dans le cas d'un électricien professionnel, le contrôle se fait par sondage.

vous devez faire part de vos observations sur le bien que vous avez acheté à votre

constructeur.

s'il y a beaucoup de défauts visibles, vous pouvez faire établir un constat par un huissier.

salutations

Par **morobar**, le **09/03/2017** à **09:55**

Bonjour,

[citation]Quels sont les recours auprès du constructeur et indemnisations que je peux prétendre [/citation]

Déjà commencer par le contacter pour qu'il remédie à ces défauts.

Vous voulez des indemnisations, mais quel est actuellement votre préjudice ?